

DÉLIBÉRATION 11/2024

SYNDICAT MIXTE AUTOROUTE NUMÉRIQUE A75

Le 11/12/2024 à 11h00, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 9/12/2024, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 9/12/2024.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

OBJET : Décision Modificative N°1 – 2024

Le Président indique qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative afin de pouvoir procéder à des opérations d'ordre budgétaire pour passer en immobilisation des frais d'études qui n'avaient pas été jusque-là intégrés aux travaux de déploiement de la fibre optique.

La décision modificative est la suivante :

| Dépenses de fonctionnement | | Recettes de fonctionnement | |
|-----------------------------------|--------|-----------------------------------|--------|
| | | | |
| Total Dépenses | 0,00 € | Total Recettes | 0,00 € |

| Dépenses d'investissement | | Recettes d'investissement | |
|----------------------------------|------------|----------------------------------|------------|
| 2031-0-041 | 2 879,87 € | 21533-0-041 | 2 879,87 € |
| Total Dépenses | 2 879,87 € | Total Recettes | 2 879,87 € |

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
17 DEC. 2024
BUREAU DU GOUVERNEUR

Le Président propose d'adopter la décision modificative telle que résumée ci-dessus et dont le document budgétaire est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative 1-2024 telle que jointe en annexe.

A Mende, le 11/12/2024
Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Denis BERTRAND

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
17 DEC. 2024
BUREAU DU GOUVERNEMENT

